

*Sur l'ordre d'Amsterdam
La Haie le 10
May 1688*

(Copie.)

723

Faisant mention à M^r de ce que vous m'avez fait l'honneur
de me commander, sur le sujet de la chose cogneue, j'ay
vu qu'il s'en cabré, de ce qu'on la juge remise à sa
disposition; protestant au contraire, que c'en celle
des Etats gaulx qui la doibt régler; et que passé
deux jours il les en a encor fait sermonce: Céque
on'assurant n'auoir point été fait à vro^{is} desauan-
tage, j'estime que vous ne viserez pas, Monsieur, à la
distinction des auteurs, pourvu que le benefice vous
en revienne tout entier. A cela si vous imaginez
probablement que j'aye moyen de contribuer en
aucune sorte, je vous supplie de croire qu'à un
signe que vous daignez m'en faire du doigt, je
m'y posterai aussi franchement que j'ose me
qualifier.

Monsieur.

722

723.

Am
la S
e om